

SENSIBILISATION POUR EVITER LES NOYADES EN LOIRE

Concours organisé du **10 février au 31 mars 2021** par la Mairie de St SATUR

• Article 1

La Mairie de St SATUR organise dans le cadre d'une sensibilisation aux « **Noyades en Loire** », un concours de dessins pour « Sauver nos vies ».

Les slogans envisagés sont les suivants :

- « Une noyade peut se produire : sans un cri »
- « Une noyade peut se produire : en moins de 3 minutes »
- « Une noyade peut se produire : entourés de copains »
- « Une noyade peut se produire : à 2 m du bord et de ses parents »
- « Une noyade peut se produire : même quand on sait nager »
- « Une noyade peut se produire : même quand on est sportif »
-

Les enfants pourront dessiner en fonction du thème du slogan associé

• Article 2

Le concours de dessin est ouvert aux enfants **de 6 à 18 ans**. La participation à ce concours est gratuite. **Un seul dessin par personne.**

• Article 3

Les dessins doivent être réalisés au format **A4**. Le grammage du papier doit être de 160 g. Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon collage ... (pas de dessin numérique).

• Article 4

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés à la mairie de St SATUR ou aux enseignants des classes **jusqu'au 31 mars 2021 à 16h45.**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans **l'une des 4 catégories suivantes** :

1^{ère} catégorie : de 6 à 8 ans

2nde catégorie : de 9 à 11 ans

3^{ème} catégorie : de 12 à 15 ans

4^{ème} catégorie : 16 à 18 ans

1 dessin/slogan sera désigné « vainqueur » par le jury à la majorité des votes.

- Article 5

Un jury se réunira dans la semaine du **5 au 9 avril 2021** afin de sélectionner les lauréats.

Le jury se composera **des membres de la commission Enfance de la mairie de St SATUR**. La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes. Ils seront ensuite individuellement avertis.

- Article 6

Les gagnants se verront remettre leur récompense le **13 juillet 2021 en mémoire du petit Mohamed**.

Il y aura 3 gagnants dans chaque catégorie

- Article 7

Ce concours respectera le calendrier suivant :

10 février : Ouverture du concours

31 mars : Clôture de la remise des dessins et du concours.

9 avril : Désignation des gagnants

1^{ER} juin : Diffusion des affiches

13 juillet : remise des lots.

- Article 8

L'organisateur est libre d'utiliser les dessins gagnants comme il le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation, affichage ou diffusion promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'organisateur.

- Article 9

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

- Article 10

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

- Article 11

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

- Article 12

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

.....

DATE

SIGNATURE

